COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 24 septembre 2012

R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du
préavis 22/2012 de la Municipalité au Conseil Communal relatif
à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.-
pour l'instauration d'une zone 30km/h à Chernex ainsi que pour la mise en place de
mesures d'accompagnement.

Président :	M.	Florian Despond
Membres :	MM.	Allenbach Christian
		Groux André
		Filippone Joseph
		Jost Marcel
		Huys Antony
		Forclaz Jean-Marc
		Lionel Winkler
		Och Mathias
		Raduljica Olivier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 13 septembre 2012 dans les locaux du service de l'urbanisme à Rue de la Gare 30. En présence de Messieurs Ch. Neukomm Municipal, et de M. Bergonzo chef du service des travaux, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions.

En préambule M. le Municipal précise que ce préavis répond d'une part aux attentes de nombreux citoyens de Chernex notamment de la société de développement de Chernex, ainsi qu'à un besoin nécessaire d'améliorer et de tranquilliser le trafic dans le village qui connaît une nette croissance de population et par conséquent du trafic.

M. Bergonzo précise que ce préavis complète certaines mesures déjà prises dans ce village.

Un commissaire demande si les places de parc à l'intérieur du carrefour des rues du vieux four et de la rue des deux fontaines resteront accessibles ? Oui ces places de parc seront conservées.

Un commissaire demande si il est nécessaire de surélever le plateau du carrefour figurant sur le plan annexé ? Il nous est répondu que le fait de surélever le plateau rend attentif les automobilistes et réduit la vitesse des véhicules. Il nous est également précisé les éléments importants suivants : le plateau sera surélevé par une faible pente de 5% qui évite les freinages et les accélérations bruyantes. De plus la faible pente et moins gênante pour l'automobiliste qu'un gendarme couché. M. Bergonzo précise encore que le revêtement de ce carrefour restera de couleur bitumineuse car il s'agit d'une voie historique qui est donc protégée de son aspect. Selon les estimations du chef de Service le coût du plateau surélevé est chiffré à environ 30'000.- mais que même sans plateau il devrait y avoir une surface bituminée, qui coûte déjà 10-15000.-

Un commissaire nous fait part d'un rapport du TCS qui invite à éviter les zones surélevées et se demande si la municipalité en connaissait l'existence ? Il nous est répondu que, sans remettre en cause le rapport du TCS, par expérience déjà initiée sur la commune les zones 30km/h ainsi que les plateaux surélevés donnent des résultats convaincants.

Un commissaire demande si, dans le projet du préavis, il s'agira du seul carrefour surélevé ? Oui.

Un commissaire relève que le plateau surélevé modère le trafic en ce lieu très fréquenté à certaines heures notamment par le bus scolaire qui y déposent de nombreux enfants.

Un commissaire déclare ses intérêts, il est architecte d'un projet à l'étude pour la construction de bâtiments sur la parcelle no 2735. Il demande si en cas de réalisation du projet l'entrée du parking sous-terrain prévue sur la route des deux fontaines pourrait être intégrée dans ce carrefour surélevé ? Oui les zones de raccordement peuvent être modifiée facilement à faible coût.

Un commissaire demande pourquoi la zone 30km/h ne s'étend pas sur « le plat de Fontanivent » ? Il est répondu que le canton n'a pas autorisé la mise en place d'une zone 30km/h sur ce tronçon. De plus cette route rectiligne n'a pas été jugée nécessaire à mettre en zone 30km/h et qu'il serait très difficile de faire respecter cette vitesse sans devoir installer de nombreux aménagements afin de ralentir le trafic.

Un commissaire demande si la « zone collège » (Rte. De l'Arzillière) sera modifiée ? Non les mesures déjà en place sont suffisantes.

Un commissaire demande qu'elles sont les mesures d'accompagnement et si il est prévu de faire de l'information? Il est répondu qu'une info sur les zones 30km/h est

déjà en place par différents services cantonaux et par le biais de Police-Riviera mais qu'il est également prévu d'informer la population locale.

Un commissaire demande si la V85 (vitesse moyenne de 85% des automobilistes) a été étudiée dans ce préavis ? Oui la V85 a été mesurée et remplit le statut nécessaire à la mise en place d'une zone 30km/h.

Il n'y a plus de questions et la commission passe donc au vote. C'est à l'unanimité que ce préavis est accepté par la commission.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.- pour l'instauration d'une zone 30km/h à Chernex ainsi que pour la mise en place de mesures d'accompagnement.

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la mise en place d'une zone 30km/h à Chernex ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement ;

2. De lui allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 175'000.- ;

3. D'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans maximum ;

4. De donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le président-rapporteur
F. Despond